HAL
open science

Licence Lettres

Rapport Hcéres

To cite this version:

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Lettres. 2013, Université Paris Diderot - Paris 7. hceres-02027462

HAL Id: hceres-02027462

https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027462

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence

Lettres

de l'Université Paris 7 Denis Diderot

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

Le président de l'AERES "signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné" (Article 9, alinéa 3, du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes
Licences – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Paris 7 - Denis Diderot

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Lettres

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI140006620

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 7 – Site Les Grands Moulins – Paris 7e.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence de *Lettres* est organisée en six parcours, autour de deux parcours principaux : *Lettres et sciences humaines* ; *Lettres et arts*. Trois autres parcours s'articulent plus particulièrement au parcours *Lettres et sciences humaines* :

- parcours *Edition*,
- parcours *Métiers du livre*,
- parcours *Enseignement*.

La formation propose également un parcours majeure/mineure : *Lettres/Anglais* ; *Lettres/Cinéma* ; *Lettres/Sciences du langage* ; *Lettres/Histoire*.

La licence de *Lettres* de l'Université Paris 7 offre une formation riche en culture générale centrée sur le champ littéraire : connaissance des œuvres majeures de la littérature, des grandes périodes intellectuelles qui en font son histoire, ainsi que des mouvements esthétiques qui la parcourent. Cette licence se distingue de l'offre de formation régionale ou locale par son ouverture disciplinaire aux sciences humaines et aux arts, conformément à la tradition universitaire de l'établissement.

Elle permet d'acquérir la maîtrise des méthodes d'analyse et de critique des œuvres, des techniques d'expression orale et écrite, mais prépare également à l'insertion professionnelle par l'acquisition de compétences complémentaires, telles que la maîtrise de l'outil informatique, d'une ou deux langues étrangères, de la recherche documentaire, de la rédaction professionnelle. Elle prépare aux métiers du secteur tertiaire : enseignement, culture,

communication, métiers de la documentation, du journalisme et de la rédaction, de l'édition, de la librairie, des bibliothèques, de la gestion culturelle, de l'audiovisuel et de l'administration. Les différents parcours proposés permettent d'ailleurs d'entrer en contact avec des professionnels des différents secteurs d'activité envisagés soit par le biais de formations spécifiques dans le cadre de la formation, soit, dans certains cas, par des stages.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence de *Lettres* est de très bonne qualité, riche et solide dans les enseignements disciplinaires, mais ouvrant la formation à d'autres secteurs des sciences humaines. Les enseignements sont dispensés de manière équilibrée, permettant la spécialisation progressive des étudiants selon les parcours proposés. La formation garde ainsi une dimension préprofessionalisante qui apparaît bien en troisème année (L3) par la présence d'enseignements spécifiques, voire de stages. La spécificité du parcours *Lettres et arts* et son attractivité sont également à souligner.

Projet pédagogique : l'offre pédagogique disciplinaire est très solide, non seulement du point de vue des contenus, mais aussi de la structure d'ensemble de la formation et de sa progressivité. Elle comprend l'enseignement de la littérature du Moyen-Âge au XXIème siècle, de la langue française et des langues anciennes, de la linguistique, de l'art, de l'histoire littéraire, de l'histoire des idées, de la littérature comparée, mais s'intéresse aussi aux liens qui existent entre la littérature, le cinéma, la musique, le théâtre et l'image. L'ouverture transdisciplinaire vers les sciences humaines, dans la tradition de l'établissement, constitue un atout indéniable, non seulement parce qu'elle donne une identité propre à la formation dans le paysage universitaire local, mais aussi parce qu'elle diversifie les possibilités d'insertion professionnelle et de poursuite d'études des étudiants.

La structuration de l'offre manque cependant de lisibilité, du fait de son articulation en parcours, dont deux sont considérés comme centraux (*Lettres et sciences humaines*, *Lettres et arts*) et trois autres comme fortement articulés à l'un de ces parcours (les parcours *Edition*, *Métiers du livre* et *Enseignement* apparaissant comme des parcours, ou sous-parcours, de *Lettres et sciences humaines*).

Dispositifs d'aide à la réussite : d'importants efforts sont consentis par l'équipe pédagogique pour informer les étudiants et accompagner ceux qui se retrouvent en difficulté tout au long de la formation, notamment par le biais des Ateliers et des Laboratoires d'idées ; mais les dispositifs d'aide à la réussite mis actuellement en place ne semblent pas en rapport avec les ambitions pédagogiques de la mention : un tutorat en présentiel est envisagé en lien avec un forum d'accompagnement pédagogique à créer, mais les modalités et les conditions d'une telle structure ne sont pas clairement présentées.

Des accords internationaux favorisent la mobilité internationale des étudiants, mais les conditions de ces échanges restent encore à préciser : les indicateurs fournis à ce titre ne permettent pas, pour le moment, d'en mesurer l'efficacité (pas de détail pour la mobilité par diplôme et/ou formation). De même, les mécanismes de la réorientation et des passerelles mériteraient d'être précisés.

Insertion professionnelle et poursuite des études choisies : la formation prévoit différents dispositifs d'information sur les débouchés de la licence de *Lettres* ainsi que des enseignements d'aide à l'élaboration du projet professionnel et/ou à l'orientation professionnelle, notamment grâce à la participation d'intervenants extérieurs (en particulier en L3) ou à la réalitation de stages. La formation permet par ailleurs la poursuite d'études dans différents masters de l'établissement ou du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Sorbonne Paris Cité (masters recherche ou professionnels), mais les indicateurs fournis par le dossier ne permettent pas d'apprécier l'efficacité de ces dispositifs : la poursuite d'études en master ne semble pas satisfaisante (32 % en 2009-2010 ; 28 % en 2010-2011), et les taux d'insertion professionnelle ne sont pas connus.

Pilotage de la formation : l'équipe pédagogique est de très bonne qualité et bien équilibrée dans sa composition (enseignants-chercheurs, intervenants extérieurs, contractuels). Le pilotage de la formation est assuré de manière pyramidale, et repose sur des responsables par parcours, par année et par UE, ainsi que par les membres de la commission des admissions. Il n'y a pas à proprement parler de conseil de perfectionnement, mais un conseil pédagogique composé par les enseignants de la formation (qui peuvent également faire partie de l'équipe de pilotage). Ce conseil ne comporte pas de personnalité extérieure et n'associe pas de manière permanente les étudiants, mais des chargés de mission prennent en compte leurs avis afin de proposer des améliorations pédagogiques à la formation. Par ailleurs, les nouvelles mesures prises aussi bien pour le suivi des étudiants ainsi que pour les procédures d'autoévaluation devraient améliorer le retour d'expérience sur le pilotage de la licence.

- Points forts :
  - Formation disciplinaire solide du point de vue des formations disciplinaires avec une importante ouverture transdisciplinaire.
  - Bonne attractivité de la formation dans le contexte local et régional.
  - Formation préprofessionnalisante de qualité.

- Points faibles :
  - L'articulation de la formation n'est pas très claire : le statut des différents parcours rend peu lisible le fonctionnement de la licence de *Lettres*.
  - Le suivi des étudiants n'est pas satisfaisant : les indicateurs fournis par le dossier ne permettent pas d'apprécier la pertinence des différents dispositifs pédagogiques mis en place et peuvent même desservir la formation.
  - les intitulés des unités d'enseignement fondamentales ne sont pas assez explicites et ne permettent pas d'apprécier la progressivité des enseignements sans se reporter à la présentation analytique.

Recommandations pour l'établissement

- Les dispositifs de suivi des étudiants (poursuite des études, insertion professionnelle, mobilité internationale) devraient être améliorés, d'autant que l'importance de ces procédures sont connues des établissements depuis la précédente évaluation et que leur absence peut nuire à l'évaluation des diplômes, malgré les efforts indéniables de l'équipe pédagogique.
- Un conseil de perfectionnement devrait également être mis en place.
- Les procédures générales d'autoévaluation pourraient aussi être systématisées.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A

- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : B

- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B

- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B

Observations de l’établissement

Le Président

PIVB/NC/YM - 2013 - 183
Paris, le 18 juillet 2013

M. Jean-Marc GEIB
Directeur de la section formations
AERES
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Monsieur le Directeur,

L'université se réjouit de la bonne évaluation globale de ses diplômes par les experts de l'AERES. Contrairement à l'évaluation de l'offre de formation menée en 2008, la présente campagne n'a pas donné lieu à une notation unique par diplôme. Ainsi, pour chacun des diplômes, un certain nombre de critères ont été notés : 76% de nos formations ont obtenu une note A+ (12%) ou A (64%) sur le critère du projet pédagogique. Ces notes ont été attribuées à des formations témoignant d'un contenu et d'une structure solides, riches et cohérents, ce dernier argument signifiant en particulier une bonne intégration de tous les parcours de licences ou de toutes les spécialités de master au sein d'une même mention. En outre, la bonne progressivité, l'adéquation entre contenu pédagogique et objectifs de la formation, ainsi que l'ouverture transdisciplinaire ont été particulièrement bien évaluées. Pour les licences en particulier, les experts ont également été attentifs au respect du volume horaire règlementaire (ISOOh sur 3 ans) ainsi qu'aux formations privilégiant le contrôle continu. Du côté des masters, les efforts de mutualisation d'enseignements favorisant le tronc commun, tout comme une bonne articulation entre M 1 et M2 et un adossement solide à la recherche ont été soulignés par l'AERES tous domaines confondus.

Concernant l'insertion professionnelle et la poursuite d'études, les résultats sont un peu plus mitigés avec une répartition équivalente entre les notes A et B (39% pour chaque). S'agissant de la poursuite d'études en particulier, la variété des débouchés, en particulier après la licence, a été évaluée favorablement. En revanche, parmi les points à améliorer, les experts relèvent la faiblesse, voire l'absence de lien avec l'OVE pouvant notamment conduire à l'absence de suivi des étudiants sortis du cursus avec ou sans diplôme. De même, certaines données relatives à la poursuite d'études font partie des points à améliorer : le faible taux de poursuite dans un master Paris Diderot pour certaines licences générales, ainsi qu'un faible taux de poursuite en doctorat pour certains masters à finalité recherche.

Le critère spécifique aux licences professionnelles des liens avec les milieux professionnels a remporté une large majorité de notes A (72%). Cette bonne évaluation est justifiée par la diversification des entreprises d'accueil ou une forte implication des professionnels dans les enseignements. Les évaluations encouragent les équipes à formaliser de façon plus systématique ces liens avec les professionnels par l'établissement de conventions de partenariat, ce que nous nous engageons à réaliser promptement. Nous avons également noté la recommandation formulée par l'AERES de nous doter de moyens d'évaluation renforcés au niveau de l'établissement. Ce sera pour nous un objectif majeur.

université PARIS DIDEROT PARIS 7

Tél +33 (0) 1 57 27 55 10
Fax +33 (0) 1 57 27 55 11
secretariat.president@univ-paris-diderot.fr
www.univ-paris-diderot.fr

Adresse Postale
Présidence
Grands Moulins
75205 Paris Cedex 13

Nous avons naturellement examiné en priorité les avis les plus défavorables afin de réexaminer dans des délais très brefs notre offre de formation se rapportant à ces maquettes. C'est sur le pilotage des formations que l'évaluation est la moins bonne avec 45% de notes B et 13% de notes C. Les principaux écueils repérés par les experts relèvent notamment d'un sous- encadrement pédagogique, de l'absence de conseil de perfectionnement ou, quand il existe, des lacunes dans sa composition (absence de représentants étudiants, d'extérieurs, de professionnels du secteur concerné). De plus, ont parfois été soulevés un soutien administratif trop faible, des dispositifs de pilotage trop « éclatés » pouvant donner lieu à un manque de coordination au sein d'une mention ou révélant un manque de communication entre différentes disciplines, ou encore remettant en question la pertinence du rattachement d'une spécialité à une mention de master.

Pour la plupart des évaluations, les réflexions des experts et les conseils dispensés ont été constructifs ; des remaniements immédiats ont été inclus dans certaines de nos réponses, nous y reviendrons. Quelques réflexions nous ont semblé plus problématiques et certaines évaluations posent réellement problème. Un échange a ainsi dû être organisé avec l'AERES.

La première difficulté est de portée générale : notre offre de formation, spécialement pour les diplômes de master, a été conçue dans le cadre de la constitution de Sorbonne Paris Cité, établissement dont le périmètre est connu depuis la constitution du PRES éponyme (2009), mais dont l'organisation et le fonctionnement continuent d'être élaborés. Il faut rappeler que pendant la construction de l'offre de formation se sont tenues les Assises de l'enseignement supérieur, suivies de l'affichage par le gouvernement de la politique générale en matière d'organisation de l'enseignement supérieur. Tout au long de ce processus s'est affirmée l'idée de la constitution de communautés d'universités et d'établissements comme un élément fondamental et structurant de l'enseignement supérieur en France, en particulier pour ce qui concerne l'offre de formation. Cette évolution, qui ne fait que poursuivre les efforts déjà engagés par le passé récent dans Sorbonne Paris Cité, a fortement animé les enseignants chercheurs dans leur conception d'une offre de formation de plus en plus cohérente sur notre site Sorbonne Paris Cité.

La perspective d'une forte convergence des formations des établissements partenaires a été intégrée par l'ensemble de la communauté parmi les objectifs à atteindre à court terme, à la demande de la tutelle comme du conseil d'administration du PRES SPC. La préparation de cette convergence, annoncée dès le mois d'octobre 20 II, a fortement influencé la construction de notre offre de mentions et de spécialités de master pour le contrat 2014-2018. Elle s'incarne spécialement dans la généralisation des partenariats d'habilitation conjointe tissés entre les mentions et spécialités de master au sein de SPC. Pour Paris Diderot, ce sont plus de 30% de nos spécialités qui ont été conçues ou restructurées dans le cadre d'une co-habilitation. Ce travail de densification des partenariats au sein de SPC n'est pas achevé ; il se poursuivra désormais en fonction des normes nouvelles que fixe la loi ESR et que détailleront les arrêtés d'application relatifs aux diplômes de Licence et de Master. Ajoutons qu'un tel processus de transformation est nécessairement long et que nous sommes en quelque sorte au milieu du gué. Il y a donc lieu de souligner cette instabilité importante du contexte académique et institutionnel qui a constitué l'environnement du travail d'élaboration de notre offre de formation. Cette instabilité a eu de nombreux effets gênants sur nos projets de maquettes, qui ne nous paraissent pas avoir été suffisamment pris en compte par les expertises de l'Agence.

Par exemple, la mise en place des masters MEEF (Métiers de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Formation) portés par les ESPE (École Supérieure de la Pédagogie et de l'Enseignement), qui incarne les difficultés que nous avons rencontrées produites par le télescopage entre les processus d'évaluation des bilans (contrat 2009-20 12) et le calendrier des réformes à concevoir simultanément, a entraîné le retrait des spécialités « enseignements » qui figuraient auparavant au sein de nos mentions de master « disciplinaires » (7 spécialités). Pourquoi reprocher à certaines de ces mentions (LLCM) de ne plus mettre en œuvre de « parcours enseignement » ?

L'impression générale suivante est que l'expertise de nos maquettes de diplômes, de master en particulier, s'est inscrite dans un cadrage qui a privilégié une évaluation du bilan du contrat s'achevant. L'approche semble logique et devrait entraîner l'adhésion de la communauté. Il nous semble qu'elle a néanmoins été instruite au détriment du projet. L'offre de master de Paris Diderot compte un grand nombre de mentions et/ou spécialités en très forte restructuration, notamment du fait de la mise en cohérence de ces formations au niveau SPC. Pour certaines d'entre elles, l'évolution est telle que le dossier constitué pour le prochain contrat relève davantage d'une création (non évaluée par l'AERES) que d'un simple renouvellement. Or, c'est précisément dans le cas des dossiers de ce type que nous constatons une notation à la fois sévère et ignorante de ce contexte particulier (LLCM, Psychologie, Lettres). Ce sont les items « pilotage » qui sont évalués C alors même que le pilotage est l'aspect sur lequel a porté l'effort principal des équipes pédagogiques et des conseils de Paris Diderot. L'établissement a donc demandé le retrait de ces notes. Il serait dommageable que les maquettes qui ont fait beaucoup d'efforts pour répondre aux évolutions institutionnelles en cours se voient pénalisées parce que leurs projets ne sont peut-être pas encore totalement aboutis, du fait même des bouleversements qui sont entrepris.

Pour certaines mentions, l'évaluation surprend en raison du grand nombre d'erreurs ; des incohérences de notation s'en suivent. C'est le cas de la mention « Biologie Cellulaire, Physiologie, Pathologies » (BCPP), pour laquelle nous avons organisé un échange avec l'Agence, et avons obtenu un nouveau rapport qui après correction des erreurs factuelles a permis le retrait des notes C. Nous souhaiterions souligner que cette mention a été particulièrement exposée durant le travail de mise en cohérence de l'offre de formation au niveau SPC. D'abord, en raison du nombre important de partenariats qui la caractérisent ; ensuite, du fait du nombre tout aussi important de spécialités que la mention héberge (14). Elle devenait ainsi symbolique des possibilités de regroupements autour d'un secteur bien identifié. L'évaluation par l'AERES recommande néanmoins l'évolution vers la scission, et la mise en place de deux ou trois mentions distinctes ; anticipant les effets de la prochaine mise en place d'une nomenclature pour les mentions du diplôme de master, les responsables pédagogiques de BCPP ont été particulièrement attentifs à cette recommandation de l'expertise, et proposent d'ores et déjà le passage à deux mentions.

Il existe d'autres mentions pour lesquelles l'incompréhension de l'expertise domine. La spécialité « Energie, écologie, société » (E2S), dont les enseignements n'ont pas encore été ouverts aux étudiants (il n'y a donc aucun «bilan» et c'est la raison pour laquelle l'item « insertion professionnelle » n'est pas expertisé) se voit ainsi reprocher le choix d'une structure des enseignements de « M2 suspendu » alors qu'elle ne revendique pas ce choix, et que ce dernier ne correspond pas à la SE proposée. Il est exact que la mention ne possède pas son M1 propre. Chaque spécialité s'appuie sur des M 1 associés en science dure pour la spécialité IPE, et d'une grande variété en sciences humaines et sociales pour E2S. Les spécialités et la mention sont le lieu où l'interdisciplinarité se construit avec des étudiants ayant les bases de leur discipline propre. Il s'agit d'une structure M1-M2 en « Y », somme toute très classique, et non d'une mention « suspendue ». Nous souhaiterions que les mentions et spécialités sans bilan puissent bénéficier d'une évaluation « au fil de l'eau » après au moins deux années de fonctionnement.

Quelques autres exemples significatifs méritent d'être rapidement évoqués.

Pour la licence de géographie, l'avis rendu par l'AERES a mis en évidence plusieurs points majeurs d'incompréhension. On a reproché la faible ouverture aux autres disciplines alors que 3 enseignements hors de la discipline sont proposés dès le L 1. L'AERES évalue négativement un parcours Enseignement qui n'est pas proposé dans la maquette et qui semble avoir été confondu avec un parcours Majeure Géographie, Mineure Histoire destiné aux étudiants désireux de se familiariser avec les deux disciplines majeures des concours de l'enseignement d'Histoire/Géographie du secondaire et qui impose donc logiquement des UE optionnelles ET libres dans la diversité des enseignements d'histoire. Les dispositifs d'aide à la réussite, le suivi des étudiants, l'intérêt pour l'avenir des étudiants ont été jugés trop faibles. Pourtant, différentes initiatives ont été mises en place dans le cadre des enseignements de professionnalisation. Enfin, les efforts faits pour proposer des enseignements nouveaux et adaptés aux problématiques actuelles n'ont pas été relevés.

Pour la Psychologie, l'ambivalence de l'évaluation repose sur le paradoxe suivant : ce qui est reproché constitue dans un même temps ce qui a été évalué comme étant notre principale force. La licence et le master de psychologie, dont la très forte attractivité a été soulignée, reposent sur un projet pédagogique cohérent visant à former des psychologues cliniciens dont il est démontré aujourd'hui que l'insertion professionnelle est plus que louable. La formation délivrée en Licence est bien mono-disciplinaire, même si nous ne nions pas la spécificité de notre orientation clinique : la licence demeure généraliste avec notamment plus de 42% des enseignements de la L 1 réservés aux autres sous-disciplines de la psychologie.

Quant aux soit disant conséquences, on ne peut nous reprocher une absence de passerelles ou de débouchés clairement définis à l'issue de la L3 : l'UFR jusqu'à présent, avec l'aide des services centraux, n'a eu aucune difficulté à accompagner des réorientations qui restent exceptionnelles.

Le parcours tubulaire dénoncé par l'évaluateur allant de la licence au master est en réalité la raison principale de l'attractivité de nos formations au-delà de l'excellence scientifique et de la renommée de son corps enseignant (le projet pédagogique du Master a obtenu la note de A). En effet, la sélectivité de la licence, le sérieux du recrutement de l'équipe pédagogique mesurent la motivation et l'adéquation du projet de l'étudiant à notre formation. Nous rappelons le taux exceptionnel d'abandon en L1 de 6,85% (14 étudiants). Par ailleurs, c'est l'assurance une fois entré en licence d'obtenir un master de psychologie qui nous différencie des autres UFR de notre discipline Nous rappelons que 96% de nos diplômés de M 1 s'inscrivent en M2. 86% d'entre eux seront titulaires l'année suivante du titre de psychologue clinicien.

D'autres évaluations traduisent par contre bien souvent de réelles faiblesses structurelles qui nous ont conduits à des repositionnements portant sur les formations et sur les équipes. Le « retour d'expertise » a joué dans ce cas un rôle moteur extrêmement positif que nous tenons à souligner :
Par exemple, la maquette du Master Biogéosciences (BGS) de l'Université Paris Diderot va évoluer. L'objectif sera d'orienter le Master BGS sur les sciences de l'Environnement et l'écologie au sens large. Cette mention formera de nouvelles générations de scientifiques et de gestionnaires de l'environnement ayant une vision pluridisciplinaire du fonctionnement de la biosphère, en relation avec les composantes sociales, géologiques et biologiques des pressions anthropiques agissant sur l'environnement. Cette pluridisciplinarité nous permettra d'occuper une niche dans ce domaine qui est très peu représenté dans les autres Universités d'lie-de- France (via des aspects tels que l'ingénierie de l'environnement, la géobiologie, l'approche sociale et géographique des problématiques environnementales), car elle se distinguera des formations Franciliennes déjà existantes en écologie fondamentale et biologie évolutive.

La SE de ce futur Master sera centrée sur les aspects pluridisciplinaires par essence de l'analyse et de la gestion des écosystèmes et de l'environnement. Ce Master déclinera cette pluridisciplinarité en proposant en M1 deux parcours :
- le parcours Géobiologie, représentant l'interface entre les sciences de l'Environnement et les sciences de la Terre, qui débouchera sur le M2 spécialité Recherche "Géochimie, Géobiologie et Environnement" de l'IPGP - Paris Diderot et ensuite sur l'ED de l'Institut de Physique du globe de Paris Diderot ;
- le parcours Environnement, avec deux colorations suivant que les étudiants se destinent ensuite à la spécialité de M2 "Ingénierie biologique pour l'Environnement" de l'UPEC, ou bien à la spécialité de M2 "Espace et Milieux" de Paris Diderot (cette dernière coloration permettant également une passerelle vers le M2 Approche Interdisciplinaire des Energies de demain, spécialité "Energie, Ecologie, Sociétés" de Paris Diderot). La coloration « Espace et Milieux » représentera l'interface entre l'environnement, l'écologie et les sciences sociales, en étant centrée sur des formations à la gestion des territoires et des ressources ; la coloration « Ingénierie biologique pour l'environnement » représentera l'interface entre l'environnement et l'ingénierie écologique, l'agronomie et les biotechnologies.

La mention Santé publique prend également en compte les propositions pertinentes des experts et propose dans ses réponses la fusion de deux spécialités, et la modification de l'intitulé d'une autre spécialité.

Au total, l'Université Paris Diderot reste évidemment très satisfaite de l'évaluation positive de l'AERES pour l'ensemble de son offre de formation. Une large part de ce succès repose certainement sur de nombreuses co-habilitations réussies dans le cadre de Sorbonne Paris Cité, mais aussi avec les établissements voisins (IPGP, UPI, UP4, UP6, UPII, UPI2, ENS, Polytechnique, Observatoire, CNAM) qui permettent de construire des formations réunissant les meilleures expertises. Un fort adossement à la recherche reste un atout déterminant dans l'élaboration de notre offre de master. De nombreuses spécialités à finalité plus professionnelle ou indifférenciée, fonctionnant pour la plupart en apprentissage par alternance, présentent des niveaux d'insertion professionnelle élevés. Elles contribuent, avec nos spécialités recherche au très remarquable positionnement scientifique et socio-économique de nos mentions de Master, qui remporte 89% de A+ et de A

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma considération.

Vincent Berger

Le Président

EVALUATION DES DIPLOMES : LICENCE – Vague D
ACADEMIE : PARIS
Etablissement déposant : Université Paris Diderot
Mention : Lettres
Domaine : ALL

Après avoir pris connaissance du rapport d'évaluation sur la licence de lettres, nous nous réjouissons des nombreux points positifs qui ont été soulignés : une formation disciplinaire solide, avec une ouverture interdisciplinaire marquée et diversifiée, l'équilibre de la structure d'ensemble et sa progressivité, l'importance accordée à la préprofessionnalisation, l'attractivité d'une telle formation dans le contexte local et régional.

1-1 Recommandations émises sur la mention :

Le projet pédagogique a été élaboré pour privilégier une progression graduelle fondée sur la continuité d'UE fondamentales du S1 au S6. Chacune de ces UE concerne un domaine bien identifié (littérature française, littérature comparée, essai et œuvres fondamentales en sciences humaines, etc.). La progression se manifeste dans le choix des programmes et dans le type d'exercices que les étudiants sont amenés à réaliser. Le semestre 6 est dévolu à la production d'un exercice synthétique qui permet aux étudiants de mettre en œuvre l'ensemble des compétences acquises au fil des semestres dans la série des UE génériques. Ces dernières ne sont pas seulement coordonnées semestre par semestre mais également sur l'ensemble du cursus (élaboration des programmes et définition des exercices).

1-2 : Critères :

• Projet pédagogique

Chacun des parcours fait l'objet d'une présentation détaillée par le responsable pédagogique lors de la réunion d'accueil-orientation précédant les inscriptions pédagogiques au tout début septembre (réunion obligatoire à l'issue de laquelle les étudiants choisissent leur option). Ces inscriptions pédagogiques sont assurées par le personnel du Département L1-L2 LSH, où un agent est spécialisé par mention de Licence, des étudiants tuteurs sont également présents lors de ces IP, dispositif qui permet d'encadrer très efficacement les choix des étudiants. D'autre part, la liste des UE propres à chacun des parcours est clairement indiquée dans la brochure, ainsi que les modalités de réorientation afférentes.
En ce qui concerne les parcours de type majeure/mineure (majeure Lettres + mineure dans une autre discipline), un représentant de chacune des disciplines proposées en mineure présente aux étudiants les enseignements de la discipline mineure ainsi que les spécificités méthodologiques qui leur sont associées.
L'ensemble de ces dispositifs fait que la lisibilité de l'offre de formation dans le cadre de la Licence mention Lettres n'a jamais posé de problème aux étudiants.

université PARIS DIDEROT PARIS 7

Tél +33 (0) 1 57 27 55 10
Fax +33 (0) 1 57 27 55 11
secretariat.president@univ-paris-diderot.fr
www.univ-paris-diderot.fr

Adresse Postale
Présidence
Grands Moulins
75205 Paris Cedex 13

SORBONNE PARIS CITÉ
RECHERCHE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

• Dispositifs d'aide à la réussite

Modalités concrètes de mise en œuvre de l'aide à la réussite :

1) Création sur le site de l'UFR par le technicien informatique d'un forum dont le fonctionnement sera expérimenté sur un nombre limité d'UE au cours des deux premières années. La formule, si elle produit des résultats satisfaisants, sera ensuite élargie.
La moitié du service d'un moniteur sera affectée à la prise en charge de ce forum.

2) Les enseignants – tout particulièrement en première année – repèrent les étudiants en difficulté lors de la première évaluation du semestre (celle-ci intervient après environ 4 à 6 semaines de cours dans le cadre du contrôle continu) et mettent en place en place des actions de remédiation UE par UE. En fin de semestre, un entretien de bilan pour une éventuelle réorientation est proposé aux étudiants en difficulté par les responsables pédagogiques du parcours et du niveau concernés.

3) Tutorat en présentiel pour les autres UE : entre 5 et 8 tuteurs (selon le budget de l'UFR) assureront chacun deux heures par semaine.

4) Identification d'un enseignant-référent (directeurs d'études et responsables d'UE), qui tiennent des permanences régulières.

• Insertion professionnelle et poursuite des études choisies

Mécanismes de réorientation :

1) entre parcours
Des passerelles existent qui permettent la réorientation entre les deux parcours « Lettres et sciences humaines » et « Lettres et arts », à l'issue du S1 et en fin de 1ère année. L'étudiant qui sollicite sa réorientation présente à cet effet un dossier comprenant les résultats du S1 ou de la L1 ainsi qu'une lettre de motivation, un entretien peut être sollicité. Les membres de la commission d'admission du parcours répondent dans les meilleurs délais à la demande, l'avis favorable peut être assorti, en particulier pour une réorientation vers le parcours « Lettres et arts », de l'obligation pour l'étudiant réorienté de suivre « en dette » certaines des UE spécifiques du parcours (selon le cas, enseignements en Histoire de l'art, en Esthétique ou options Arts du S1 ou le l'ensemble de la L1).
Des réorientations sont encore possibles entre les deux parcours « Lettres et sciences humaines » et « Lettres et arts » au cours de la L2 et sont soumises aux mêmes conditions.
En ce qui concerne les options du parcours Lettres et sciences humaines, leur spécialisation progressive permet d'envisager des réorientations par changement d'option jusqu'à l'entrée en L3, sous couvert de l'accord des responsables pédagogiques de ces options et avec éventuelle prescription de s'inscrire « en dette » à certains enseignements spécialisés de ces options.
Un étudiant inscrit dans un parcours de type « majeure/mineure » peut se réorienter jusqu'en L3 vers le parcours « Lettres et sciences humaines », sans dettes s'il a validé l'ensemble des enseignements de son parcours.

2) vers d'autres licences
La réorientation d'étudiants quittant la Licence mention Lettres pour une autre mention de Licence est soumise à l'accord des responsables pédagogiques de la

mention de Licence visée. Très marginales, ces demandes interviennent en général en fin de S1.
L'accueil dans la Licence mention Lettres d'étudiants inscrits dans d'autres mentions fait l'objet d'un examen de la part de la commission d'admission de la formation.

À propos du faible taux de poursuite d'études en master :
Les chiffres fournis ne prennent en compte que les étudiants qui poursuivent leurs études dans le cadre du Master LAPC de Paris Diderot. Le pourcentage des diplômés de Licence mention Lettres qui poursuit ses études après la Licence est donc bien supérieur aux chiffres indiqués (32% pour 2009-2010 et 28% pour 2010-2011). Bien que le suivi du devenir des étudiants n'ait pu être assuré systématiquement jusqu'à présent, nous disposons de nombreux exemples d'étudiants ayant poursuivi leurs études après l'obtention de leur Licence mention Lettres à Paris Diderot, soit parce qu'ils ont intégré des écoles de journalisme, des IEP, ou des écoles spécialisées (c'est le cas notamment des étudiants du parcours « Métiers de l'écrit » et « Lettres et arts »), soit parce qu'ils ont poursuivi leurs études dans des masters pro ou recherche hors Paris Diderot (quelques étudiants du parcours « Édition » ont ainsi rejoint des masters pros « Métiers du livre »).
En outre, les étudiants qui visent des études plus courtes avec une sortie à Bac + 3 voient leur insertion professionnelle facilitée par la possibilité de faire un stage (ainsi du stage d'un semestre en L3 pour le parcours « Édition ») ou par l'existence d'une préparation spécifique à des concours de la fonction publique de niveau Licence (concours menant aux métiers de la Documentation préparé dans le parcours « Métiers de l'écrit » par exemple). Cette sortie à Bac + 3 est souvent le fait d'étudiants issus de milieux socio-professionnels peu favorisés (67,8% des étudiants de la mention).
Une partie de ce public étudiant devrait bénéficier pleinement du dispositif des EAP (Emplois d'avenir professeurs) qui monte en puissance et poursuivre dans le cadre du master MEEF.

• Pilotage de la licence
Le Conseil pédagogique mis en place en 2010-2011 à l'UFR LAC exerce les responsabilités qui incombent dans certaines composantes au « conseil de perfectionnement ». Composé de représentants des principaux domaines disciplinaires de l'UFR ainsi que de la Directrice d'UFR et de la Directrice adjointe, ce Conseil se réunit très régulièrement pour faire le point sur l'ensemble des questions pédagogiques, tient compte de l'avis des représentants étudiants au CUFR, et constitue un lieu d'échanges entre collègues, favorisant ainsi la promotion des « bonnes pratiques ». Force de proposition pour les innovations pédagogiques, le CP soumet au CUFR des propositions concernant en particulier l'organisation des enseignements, les modalités de contrôle des connaissances, l'évaluation des enseignements.

Vincent Berger